



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : SY23-2 - Actualité de la copropriété (ELAN, textes d'application, COVID 19)

Durée : 7h00

Type : Présentiel

Public

Syndics et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

S'approprier l'actualité juridique de la copropriété relevant de la jurisprudence, de l'évolution légale et réglementaire.

Pré-requis

Aucun.

Programme

1- La loi ELAN et ses textes d'application.

1.1 - Impacts pour le syndic.

- Le contrat de syndic et les honoraires.
- La fin du mandat (modalités de résiliation).
- La mise en concurrence.
- La conservation des archives et leur transmission.
- Lutte contre les marchands de sommeil.
- Sanction en cas de défaut de transmission des documents au conseil syndical.
- Contenu de l'extranet.
- L'engagement de la responsabilité du syndic.

1.2 - Impacts financiers.

- Le compte bancaire séparé.
- Répartition des charges.
- Les charges incombant au seul copropriétaire.
- Utilisation du fonds travaux.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Sanction en cas d'impayés (exigibilité immédiate).
- Le privilège du syndicat.
- Distribution du prix de la vente d'une partie commune.

1.3 - Qualification des parties de l'immeuble.

- Lot de copropriété.
- Lot transitoire.
- Parties communes spéciales.
- Parties communes à jouissance privative.
- Mise à jour du règlement de copropriété.

1.4 - Assemblée générale.

- Convocation à la demande d'un copropriétaire.
- Délégations de vote (nombre et subdélégation) et représentation des copropriétaires (démembrement).
- Interdiction pour la prise de mandat.
- Visioconférence et vote par correspondance.
- Modification des règles de majorité.
- Les travaux privatifs d'accessibilité.
- L'installation de la fibre optique.
- Notification des PV.
- Prescription des actions personnelles.

1.5 - Délégation de pouvoir au conseil syndical.

1.6 - Colonne montante électrique.

1.7 - Carnet numérique.

1.8 - Individualisation des frais de chauffage et de refroidissement (compteur et répartiteur).

1.9 - Entrée en vigueur du statut.

1.10 - Les régimes spécifiques.

- Les copropriétaires « tertiaires ».
- Les petites copropriétés.
- Les copropriétés à deux.

2 - La jurisprudence en matière de copropriété (en fonction de l'actualité).

3 - Les autres textes impactant la copropriété (en fonction de l'actualité).

- Gestion de la copropriété et Covid 19.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.





PROGRAMME DE FORMATION

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Questionnaire d'évaluation de la formation.

Programme susceptible de modifications (décrets/ordonnance ELAN).

Matériel nécessaire

Papier et crayon.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE